

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

29/05/2026

DATE D’AFFICHAGE

29/05/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 11

PRESENTS 08

VOTANTS 09

L’an deux mil vingt-six

Le cinq juin à vingt et une heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la
mairie en séance publique sous la présidence de Madame
CHALVET Marie-Ange, maire

Etaient présents : DEJEU David, PETIT Patricia, LEROY
Noémie, BOIZET Delphine, BERLOT Julien, ULMAN
Nicolas, MAILLARD Anthony

absents : JULES-CYRILLE MICHITA Céline ayant
donné pouvoir à PETIT Patricia, PETITPAS Anthony,
LAQUEILLE Lucile

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur BERLOT Julien a été élu secrétaire.

OBJET : Adhésion au service commun d’autorisation des droits des sols

Annexes :

- Convention d’adhésion au service commun « ADS3 période 2026-2032
- Prix des prestations du service commun ADS 2026

Exposé :

L’article L.422-1 du Code de l’Urbanisme donne au Maire la compétence de délivrer au nom de la Commune les autorisations et les actes relatifs à l’occupation et utilisation du sol.

Par une délibération du 29 mai 2015, Troyes Champagne Métropole a décidé de créer un service commun « autorisation des droits des sols » (ADS) en application des articles R.410-5 et R.423-15 du Code de l’urbanisme. Ce service a pour objet d’offrir une expertise en matière d’instruction des autorisations d’urbanisme à l’ensemble des communes de l’agglomération volontaires.

Les projets de décisions rendus par le service ne sont pas contraignants pour la commune, le Maire étant autorité compétente et responsable en la matière.

Pour rappel, la cotisation annuelle versée par les communes adhérentes comprend :

- Une part fixe, calculée en appliquant à la population municipale déterminée par l’INSEE, un taux fixé par la communauté d’agglomération (équivalent à 0,25 € par habitant pour l’année 2026),
- Une part variable en fonction des prestations commandées par la Commune et réalisées par les agents instructeurs (tarifs 2026 ci-après).

Catégories		Tarifs 2025		Proposition tarifs 2026	
		Coefficients	Valeur	Nouveaux coefficients	Valeur
Permis de construire	PC Maison individuelle	1	290 €	1	290 €
	Autres PC	1,5	435 €	1,5	435 €
Certificat d'urbanisme Type B		0,6	174 €	0,6	174 €
Déclaration préalable	DP Construction (DP MI)	0,7	203 €	0,7	203 €
	DP Aménagement	1,0	290 €	1,0	290 €
	Autres DP	0,7	203 €	0,7	203 €
Permis d'aménager		2,0	580 €	2,0	580 €
Permis de démolir		0,5	145 €	0,5	145 €
Déclaration préalable Enseignes/Publicités		/	/	0,5	145 €
Autorisation de travaux ERP		/	/	0,8	232 €
Participation aux charges fixes		0,25 € par habitant		0,25 € par habitant	

La Commune de Le Pavillon Ste Julie est adhérente depuis le 18/09/2025 et souhaite poursuivre son adhésion.

Troyes Champagne Métropole ayant actualisé les conditions de fonctionnement de son service commun « ADS », une nouvelle convention d'adhésion a été élaborée, qu'il convient donc d'approuver et de conclure afin de pérenniser le bénéfice de ce service.

Cette dernière est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est donc invité à confirmer son adhésion au service commun « ADS3 » et conclure cette nouvelle convention d'adhésion pour la période 2026-2032.

Au bénéfice de ces informations, Le Conseil Municipal décide :

- **DE CONFIRMER** l'adhésion de la Commune au service commun « ADS » de Troyes Champagne Métropole ;
- **D'APPROUVER** la convention d'adhésion annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « ADS » pour la période 2026-2032.

Fait et délibéré à Le Pavillon Ste Julie les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire, Marie-Ange CHALVET

